




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20111107-17765-DE-1-1_0
Date de signature : 09/11/11
Date de réception : mercredi 9 novembre 2011
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2011.1127**

Séance publique du

7 novembre 2011

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : VILLE D'AIX-EN-PROVENCE C/ ARRETE DU DIRECTEUR DE L AGENCE REGIONALE DE SANTE N° 2011A 89 EN DATE DU 28 SEPTEMBRE 2011 – REFERE SUSPENSION , REFERE INSTRUCTION ET RECOURS EN ANNULATION PAR DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MARSEILLE – AUTORISATION A MADAME LE DEPUTE-MAIRE OU A SON DELEGUE D'ESTER EN JUSTICE – DECISION DU CONSEIL -

Le 07/11/11 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 28 octobre 2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Charlotte BENON, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gérard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, M. Christian LOUIT, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Michelle EINAUDI, Mlle Odile BARBAT-BLANC à Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD à Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Catherine SILVESTRE, Mme Patricia LARNAUDIE à M. Eric CHEVALIER, Mme Amaria MOHAMMEDI à M. Francis TAULAN

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Yannick DECARA



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -
Etudes Juridiques et Marchés Publics
Direction des Etudes
Juridiques & du Contentieux

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 07/11/11

RAPPORTEUR : M. Jean CHORRO

Politique Publique : VIE INSTITUTIONNELLE

OBJET : VILLE D'AIX-EN-PROVENCE C/ ARRETE DU DIRECTEUR DE L AGENCE REGIONALE DE SANTE N° 2011A 89 EN DATE DU 28 SEPTEMBRE 2011 – REFERE SUSPENSION , REFERE INSTRUCTION ET RECOURS EN ANNULATION PAR DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MARSEILLE – AUTORISATION A MADAME LE DEPUTE-MAIRE OU A SON DELEGUE D'ESTER EN JUSTICE – DECISION DU CONSEIL - - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Par arrêté en date du 28 septembre 2011 n° 2011 A 89, le Directeur de l'Agence Régionale de Santé a créé le « Centre Hospitalier du Pays d'Aix- Centre Hospitalier intercommunal d'Aix -Pertuis » par fusion du Centre Hospitalier du Pays d'Aix et du Centre Hospitalier de Pertuis.

Néanmoins, cet arrêté devait être pris **après avis de la commune siège de l'établissement**, à savoir, la commune d'Aix-en-Provence en application des dispositions de l'article R 6141-10 du Code de la Santé Publique.

Lors du Conseil Municipal du 11 juillet 2011, l'avis favorable avait été voté avec les réserves listées ci-dessous :

- que l'ARS s'engage à couvrir l'impact financier déficitaire résultant de la fusion ;
- que l'ARS inscrive au rang des priorités régionales le projet immobilier du site Aixois ;
- que l'ARS saisisse la Chambre Régionale des Comptes aux fins de réaliser une mission d'audit relative à la situation financière de l'hôpital de Pertuis.

Ces réserves avaient été émises en premier lieu par la délibération du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier du Pays d'Aix en date du 31 mars 2011.

Or, il ressort de l'arrêté contesté que seul l'avis favorable de la commune d'Aix-en-Provence a été retenu en dépit des réserves expressément mentionnées dans la délibération du conseil municipal du 11 juillet 2011.

C'est pourquoi je vous demande, mes chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** d'introduire un référé suspension assorti d'un référé instruction et d'un recours au fond en annulation à l'encontre dudit arrêté de l'ARS n° 2011 A 89 , devant le Tribunal Administratif de Marseille
- **AUTORISER** Madame le Député Maire à ester en justice dans cette affaire et confier la défense des intérêts de la Ville pour cette instance à Maître ROUSTAN, Avocat à la Cour, Patios de Forbin 9 B Pl John Rewald 13100 Aix-en-Provence
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix-Municipale à verser en cours de procédure des provisions sur honoraires et frais

2011.1127 - VILLE D'AIX-EN-PROVENCE C/ ARRETE DU DIRECTEUR DE L AGENCE REGIONALE DE SANTE N° 2011A 89 EN DATE DU 28 SEPTEMBRE 2011 – REFERE SUSPENSION , REFERE INSTRUCTION ET RECOURS EN ANNULATION PAR DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MARSEILLE – AUTORISATION A MADAME LE DEPUTE-MAIRE OU A SON DELEGUE D'ESTER EN JUSTICE – DECISION DU CONSEIL -

Présents et représentés	: 52
Présents	: 49
Abstentions	: 10
Non participation	: 3
Suffrages Exprimés	: 42
Pour	: 42
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Brigitte DEVESA, Mme Michelle EINAUDI, M. André GUINDE, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Fleur SKRIVAN

N'ont pas pris part au vote

M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Marie José VALETA

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 09 novembre 2011
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**